

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 84 (2012)

Heft: 2

Artikel: Fonds de solidarité : activités 2011

Autor: Ribaux, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-323301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonds de solidarité: activités 2011

Extrait de l'avant-propos du rapport annuel de Monsieur Théo Meyer, président du Conseil de fondation, et aperçu des projets romands aidés en 2011.

Durant l'exercice 2011, le deuxième tiers de la période administrative 2010–2012, le conseil de fondation s'est réuni pour quatre séances ordinaires et y a traité principalement d'affaires statutaires comme, par exemple, l'acceptation des comptes et du budget, le traitement de demandes de prêts et de diverses contributions, ainsi que la gestion des prêts. L'évaluation des risques exigée par la loi depuis 2008 a été exécutée comme de coutume à l'occasion de la discussion des affaires respectives, mais n'a pas fait l'objet d'une documentation spéciale. De plus, le conseil de fondation a examiné en détail ce sujet dans le cadre d'un ordre du jour séparé d'une de ses séances et il a vérifié spécialement à cette occasion les provisions, procédures et mesures existantes. Le conseil de fondation a approuvé au total dix demandes de prêt pour un montant global de 4,14 millions de francs et trois requêtes pour une contribution au sens de l'extension du but de la fondation. Ainsi, c'est également un montant total de 15 000 francs qui a été accordé pour atténuer les effets des catastrophes environnementales survenues au Japon et en Afrique orientale. La fondation est exonérée d'impôts du fait qu'elle remplit un but d'intérêt public et parce qu'elle est reconnue d'utilité publique...

L'extension du but existe depuis quelques années maintenant et il permet à la fondation, en complément à l'octroi des prêts portant sur les projets de construction des membres de l'ASH, de décider d'accorder notamment des contributions pour la prise en charge de frais de conseil, l'octroi combiné de prestations de soutien, de prêts et de contributions et pour la participation et les contributions ainsi que l'allocation de prêts à des entre-

prises à but non lucratif au service de la construction de logements d'utilité publique et de coopératives.

Pour ces tâches, la fondation dispose, en tout et pour tout, de la moitié des recettes nettes sur intérêts de l'année précédente, soit environ 243 000 francs pour l'année 2011. Le total des contributions ayant atteint 20 000 francs, les limites précitées n'ont de loin pas été épuisées. Depuis la réalisation de l'extension du but, 27 projets ont déjà bénéficié d'un appui sous forme de contribution, dont quatre hors de Suisse. Selon ses obligations statutaires, la Fondation Fonds de solidarité informe en détail, tout à la fin du présent rapport, sur les fonds engagés durant l'année sous examen. Les contributions faites dans ce cadre nous permettent d'encourager à grande échelle la construction de l'habitat de coopérative et d'utilité

publique et nous attendons avec intérêt d'autres demandes pour des projets les plus innovants et passionnants.

Bien que le nombre des coopératives nous versant librement une contribution ait diminué de 2,3%, le montant total a stagné au niveau de l'année précédente. Ce résultat est d'autant plus réjouissant que de nombreux membres ont donné suite à l'appel de l'Association Suisse pour l'Habitat ASH et ont fourni très généreusement et librement une contribution pour le financement des activités dans le cadre de l'Année internationale des coopératives 2012. Au demeurant, les contributions volontaires faites au Fonds de solidarité par les membres de l'ASH sont exclusivement affectées à l'octroi de nouveaux prêts à des conditions favorables, à titre de cofinancement de projets de construction des membres



L'immeuble locatif de la LSR à Morges.

et non pas aux contributions allouées dans le cadre de l'extension du but de la fondation.

La Fondation Fonds de solidarité a reçu avec grande joie et reconnaissance un don de 3000 francs à la fin de l'année. Ce montant nous a été versé par la société Suter Inox SA, fabrication et distribution de produits en acier inoxydable à Schinznach Bad dans le canton d'Argovie, avec la mention «Cadeau de Noël».

Alors que les taux d'intérêt sur les marchés des capitaux ont baissé de toutes parts pour atteindre de nouveaux niveaux historiquement bas, le taux d'intérêt minimal pour les prêts de la Fondation Fonds de solidarité est resté à 2% depuis des années. A fin 2011, l'Office fédéral du logement communiquait que le taux d'intérêt minimal pour les prêts du Fonds de roulement était ramené à 1,5% avec effet au 1^{er} janvier 2012. Le conseil de fondation reprend cette réglementation pour la même date et il est persuadé que l'activité des prêts du Fonds de solidarité pourra ainsi croître une nouvelle fois...

Le rapport annuel 2011 peut être commandé auprès de l'Association Suisse pour l'Habitat ASH, Bucheggstrasse 109, case postale, 8042 Zurich.

Les projets romands aidés en 2011

Au cours de l'année 2011, le conseil de fondation a accordé dix prêts d'un montant total de 4,135 millions de francs pour divers projets de construction répartis dans toutes les régions de notre pays. Les projets en question ont généré des investissements dans des constructions, achats ou rénovations pour près de 31 millions de francs. L'un de ces prêts n'est cependant pas mis à contribution en raison de circonstances spéciales. Les projets des neufs prêts restants sont présentés dans le texte ci-dessous illustré par des photos. Ils témoignent de la diversité des activités déployées par nos membres et des problèmes qui se posent à ceux-ci.



L'immeuble de la Casanostra Verein à Bienne.

Dans le cadre d'un assainissement total, la **LSR Logement Social Romand SA à Lausanne** rénove un immeuble locatif de 30 logements à Morges VD, et ce au standard Minergie; elle en profite pour agrandir les balcons. Vu la part élevée de coûts générateurs de plus-value, les loyers devront être relevés sensiblement après l'assainissement, mais ils demeurent encore nettement inférieurs à ceux du marché. C'est pourquoi les logements devraient toujours trouver preneurs sans problème à Morges, du fait d'une «pénurie absolue de logements». Dans le contexte du financement résiduel de ce projet exigeant, la Fondation Fonds de solidarité a accordé un prêt de 900 000 francs et le conseil de fondation est spécialement fier de pouvoir soutenir ainsi un projet en Suisse romande par une contribution notable.

La **Casanostra Verein à Bienne** loue au canton de Berne un habitat pour personnes sans logement ou menacées par la pénurie de logements et remplit par conséquent une tâche communale. La gérance immobilière n'exerce pas uniquement son activité dans l'habitat d'utilité publique mais fournit également un travail social professionnel. L'association veut assainir prochainement l'un de ses deux

immeubles comportant 33 logements (très petits) et une garderie de jour pour enfants. Compte tenu des besoins des locataires, il s'agit de conserver en principe par des mesures de construction le standard plutôt bas des logements. L'association est tenue à cet effet de maintenir aussi bas que possible les coûts d'assainissement, car les frais d'exploitation – notamment en raison de la grande fluctuation des locataires et de la présence journalière d'un concierge – sont relativement élevés. Par ailleurs, l'augmentation des loyers en raison du niveau actuel du marché dans un quartier de salariés plutôt pauvres dans le Nord-Ouest de la ville de Bienne se heurte à des limites très strictes. Le prêt accordé par la Fondation Fonds de solidarité de l'ASH, d'un montant de 485 000 francs pour le cofinancement des coûts de rénovation, contribue également à maintenir les intérêts à un niveau durablement bas.

Contributions pour divers projets

Dans le cadre de l'extension du but de la fondation réalisée avec effet au 1^{er} janvier 2005, l'activité de la Fondation Fonds de solidarité de l'ASH ne se limite plus exclusivement à l'octroi de

prêts en rapport avec le financement direct d'un projet de construction en Suisse. La Fondation peut désormais, moyennant respect de conditions claires, soutenir des projets où est favorisée indirectement la construction de logements sociaux et coopératifs. Il est même possible, mais dans une mesure très modeste, d'apporter un appui à des projets dans des pays nouvellement industrialisés et en développement. Les contributions sont financées dans les limites de l'extension du but de la fondation, exclusivement au moyen d'une partie du rendement net annuel sur intérêts; les contributions volontaires des membres de l'ASH ne sont donc pas engagées à cette fin! Durant l'année sous examen, la Fondation a fait usage de ces nouvelles possibilités et nous présentons brièvement ci-dessous les trois

projets qu'elle a soutenus financièrement.

Le conseil de la Fondation Fonds de solidarité a été très affecté par les conséquences dévastatrices du tremblement de terre au Japon et par l'étendue de la famine qui est la conséquence de la sécheresse catastrophique régnant en Afrique orientale; il a fait des dons respectivement de 10000 francs et de 5000 francs à des institutions à même de bâtir et de reconstruire des immeubles dans les pays concernés.

Le forum sur l'habitat de l'ETH de Zurich maintient une bonne collaboration depuis de longues années avec l'Association Suisse pour l'Habitat ASH, que ce soit dans le cadre du réseau «Vieillesse – Habitat – Environnement» ou lors de manifestations, dans la recherche et l'entreprise for-

matrice. Lors du jubilé des «20 ans du Forum sur l'habitat de l'ETH», l'association et les coopératives ont également joué un rôle éminent. Mais pour diverses raisons, il n'a pas été possible à l'ASH de répondre à la demande de l'ETH en 2011 de soutenir la journée annuelle 2012 au moyen d'un partenariat. Dans l'intérêt du maintien de la collaboration actuelle, le Fonds de solidarité de l'ASH prend en charge les coûts d'un partenariat à titre de donateur, d'un montant de 5000 francs et participera, en y déléguant trois membres, à la journée annuelle qui aura lieu en avril 2012.

Les demandes de prêts et de contributions doivent être adressées à l'Association Suisse pour l'Habitat ASH, Bucheggstrasse 109, case postale, 8042 Zurich.

Texte: **Jacques Ribaux**

Publicité

CARLO VERO & FRÈRE SA

500 m² D'EXPOSITION

MARBRE - CARRELAGE - TRANSFORMATION CUISINES ET SALLES DE BAIN

RTE DU BOIS-GENOUD 4
1023 CRISSIER
021 634 40 50
www.carlovero.ch

Impressum

La revue **Habitation** est une revue trimestrielle, organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) • **Editeur:** Société de communication de l'habitat social, c/o ASH-Section romande, CP 227, 1000 Lausanne 22, socomhas@habitation.ch • **Rédacteur en chef:** Patrick Cléménçon • **Rédaction:** rte du Grand-Torry 29, CH-1700 Fribourg, tél. 026 466 18 68, redaction@habitation.ch, www.habitation.ch • **Comité de rédaction:** P. Cléménçon, J. Cuttat, P. Magnin • **Publicité:** Bernard Laplace, publicite@habitation.ch ou tél. 079 823 77 65 • **Abonnements:** abonnement@habitation.ch ou tél. 021 648 39 00. **Prix:** membres ASH: CHF 40.-/an (tarif dégressif pour abonnements supplémentaires); en Suisse: CHF 56.-/an et CHF 40.-/an pour les étudiants (s. photocopie de la carte d'étudiant); CHF 90.- à l'étranger • **Graphisme, préresse et impression:** Imprimerie St-Paul, Fribourg • Tirage: 4000 exemplaires • **Parutions:** mi-mars, mi-juin, mi-septembre, début décembre. Avec le soutien de l'Office fédéral du logement (OFL) et de l'ASH romande.

Photo couverture: © PC